



RECU LETTRE RAPPEL AMENDE MAJOREE MAIS RIEN AVANT

Par danraf, le 06/09/2016 à 13:02

Bonjour,

Je rencontre quelques difficultés avec la Trésorerie de Rennes et la préfecture des Bouches du Rhône.

J'aimerais avoir votre avis si ce n'est des conseils.

Voici mon cas:

j'ai reçu hier une [s]lettre de rappel[/s], expédiée en envoi simple, pour amende forfaitaire majorée de la Trésorerie de Rennes.

Cette lettre de rappel m'informe que malgré l'envoi du PV initial, malgré l'envoi en recommandé de l'amende forfaitaire majorée, je n'ai toujours pas réglé les 68 euros qui sont donc transformés en 180 euros.

Est joint à cette lettre, un autre courrier, m'informant que l'envoi en recommandé a été retourné avec la mention "pli non distribuable".

Aussi me propose t'on de ramener l'amende à son montant initial si et seulement si toutefois j'avais changé d'adresse et omis de faire les modifications sur ma carte grise.

Quelle fut ma surprise!!!!

N'ayant jamais rien reçu depuis le 08/02/2016 date de l'infraction,, ni PV initial, ni recommandé et surtout aucun avis de passage de la poste rien absolument rien!

Après vérification, je m'aperçois que l'adresse figurant sur ce courrier de rappel, ne correspond pas à mon adresse, et ne correspond pas à l'adresse figurant sur ma carte grise: code postal et nom de ville erroné.

(Pour info les autres renseignements mentionnés sur cette lettre : nom, prénom, date de naissance, immatriculation véhicule, type véhicule sont correctes.)

Aussi, me demandant où donc ils avaient bien pu pêcher cette adresse, je décide de m'entretenir par téléphone avec eux. D'abord pour les informer que l'adresse qu'ils utilisent est erronée (d'où certainement la non réception des courriers précédents), afin de savoir pourquoi ils utilisent cette adresse, et surtout pour connaître les voies de recours.

Après une conversation de sourds menée avec un agent de la Trésorerie de Rennes, ce

dernier fini par m'informer qu'ils utilisent les adresses que leur fournit la préfecture et me renvoie donc vers la préfecture.

Qu'à cela ne tienne, je me rends donc ce jour à la sous préfecture des Bouches du Rhône. En effet, ils ne fournissent pas d'infos sur les adresses enregistrées dans leur base par téléphone.

Là c'est le pompon: la petite dame, très gentille au demeurant, m'informe que l'adresse enregistrée dans leur base et donc si j'ai bien compris adresse fournit à la Trésorerie de Rennes et une adresse encore différente et qui ne correspond pas nom plus à celle utilisait par Rennes.....

La petite dame me dit qu'il s'agit d'une erreur de leur service, d'un bug informatique. Jusque là ok, ok, l'erreur est humaine (ha ha).

Après avoir insisté, Madame me fournit copie écran de leur base de données afin que je puisse faire ma réclamation auprès de Rennes, et je demande à juste titre, modification de leur "erreur" soit faite afin de ne plus avoir de surprises de ce genre.

Et bien là je dois dire que la réponse est magnifique:

afin que la préfecture puisse modifier son erreur, il faut que je demande une nouvelle carte grise.

Madame me rassure c'est gratuit pour vous.... je la rassure aussi je n'aurai pas payé pour une erreur de l'administration.

Cependant mon véhicule, que j'ai depuis un certain nombre d'années, est immatriculé avec les anciennes plaques et donc je vais devoir changer mes plaques.

Coût de l'opération pour une erreur de saisie de l'administration:

appel téléphonique avec des plombs d'attente + déplacement sous préfecture avec attente également + amende que j'espère pouvoir régler à son montant initial sachant que je ne pourrai probablement pas bénéficier du rabais pour paiement dans les 15 jours + changement et pose de nouvelles plaques alors que j'ai rien demandé !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Qu'en pensez-vous ?

Bonne journée :)

Par **lolo13140**, le **16/10/2016** à **12:13**

même probleme ce jour merci pour vos informations